

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**28 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le 28 janvier à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

**PRESENTS** : Mmes BON Cathy, BOUTERAON Elisabeth, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GAY Evelyne, GRENIER Sandrine, REGAD Liliane, MM. BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, DEFFONTAINE Bernard, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, MUOT Laurent, PROST Marcel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, SOUFALIS Stéphane, VANDEL Pierre-Albert.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LAPIERRE Laurence (pouvoir à M. François GODIN), M. BENOIT-GUYOD Sébastien (pouvoir à M. Robert BONNEFOY).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.  
L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Bernard DEFFONTAINE.

**Délibération n° 2015/001 : Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour du présent conseil de communauté**

M. le Président déclare que M. Francis LESEUR lui a remis un courrier. Il en fait lecture à l'assemblée :

*« Monsieur le Président,  
Les perspectives financières de la communauté de communes vont être de plus en plus dures dans les années à venir, alors il faut absolument creuser toutes les pistes pour trouver de nouveaux financements.*

*C'est pourquoi je vous demande de mettre à l'ordre du jour de ce conseil communautaire la réalisation d'un audit sur la SAEM, pour identifier des marges de manœuvre sur le fonctionnement, afin de dégager des capacités d'investissements.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses et cordiales. »*

M. Francis LESEUR confirme sa demande : il aimerait savoir s'il est possible que la SOGESTAR fasse des économies pour reverser plus à la Communauté de communes.

M. Jean-Sébastien LACROIX est étonné par cette demande alors que M. Francis LESEUR est administrateur de la SOGESTAR et qu'à ce titre il connaît bien le fonctionnement de la SAEM.

M. Nolwenn MARCHAND pense que c'est le bon moment, en début de mandat, pour réaliser cet audit. Il faut trouver des marges de manœuvre afin d'avoir les moyens d'investir.

M. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il faut alors le faire pour tout le monde, et donc également pour le SMDT et la CCSR.

M. Nolwenn MARCHAND explique que c'est déjà ce qui se pratique dans nos collectivités. On parle souvent de faire participer le secteur privé aux investissements : l'audit permettrait certainement de renforcer la crédibilité de la collectivité.

M. François GODIN ajoute qu'un audit du SMDT vient juste d'être réalisé par le Conseil Général du Jura.

Mme Elisabeth BOUTERAON souhaite savoir combien coûterait un tel audit.

M. Bernard MAMET répond que pour la Commune des Rousses, un audit a été récemment chiffré à 30 000 €. Les élus n'ont pas donné suite à ce prix.

M. Jean-Sébastien LACROIX rappelle que la SOGESTAR a déjà donné 70 000 € de dividendes à la CCSR pour l'exercice 2014, 500 000 € au SMDT pour l'investissement à la signature de la DSP en 2013, 220 000 € au SMDT sur le résultat 2014 toujours pour l'investissement, ...

M. Bernard REGARD ajoute que la SOGESTAR a constitué sur 10 ans un fonds de réserve qui permet de faire face à de mauvais hivers. Il déclare que l'audit risque de mettre en évidence certains versements à la CCSR qui sont à la limite du hors jeu.

M. Stéphane SOUFALIS demande s'il s'agit d'un audit financier ou d'un audit de fonctionnement.

M. Francis LESEUR souhaite un audit de fonctionnement qui n'a pas pour objectif de remettre en cause la SOGESTAR, mais d'avoir un regard extérieur.

M. François GODIN explique qu'il a effectué un travail de prospective financière avec les services de la CCSR. Il va falloir, au vu des effets ciseaux (dotations de l'Etat en baisse, reversement de la CCSR en hausse) « taper dans le dur » dans les années à venir. Certaines collectivités vont recourir à des réductions de personnel, solution qui semble impossible à mettre en œuvre à la Communauté de communes avec un effectif de 4 agents. Il sera difficile de boucler les deux prochains budgets. L'audit de fonctionnement doit permettre de poser des questions : si la Communauté de communes donne moins à la SOGESTAR, notamment dans le cadre de la convention d'objectifs, quelles solutions s'offrent à nous : réduction des périodes d'ouverture des offices de tourisme, voire fermeture, ...

M. Nolwenn MARCHAND explique que l'objet de l'audit est de voir comment maintenir la qualité tout en diminuant les dépenses.

Pour M. Jean-Sébastien LACROIX, demander un audit, c'est penser que la SOGESTAR est mal gérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 15 voix pour et 9 voix contre, d'inscrire la demande d'un audit de la SOGESTAR à l'ordre du jour du présent conseil de communauté. Cette question sera examinée en point 12, avant les questions diverses.

### **Délibération n° 2015/002 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2014**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 10 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2014 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

**Délibération n° 2015/003 : Contrat de station 2014-2020 - point sur le programme d'actions suite aux ateliers thématiques**

M. le Président donne la parole à M. Anthony RENO, animateur du Contrat de station, qui distribue et présente une nouvelle version du programme d'actions modifiée suite aux ateliers thématiques.

M. Bernard MAMET interroge les Vice-présidents rapporteurs des diverses commissions pour savoir si le programme présenté est conforme aux discussions.

M. Robert BONNEFOY confirme que le document reflète ce qui s'est dit lors de la commission « Transports et services à la population ». Il ajoute que Mme FRAICHARD est venue présenter sa démarche pour l'élaboration du projet de santé et qu'elle a été bien reçue par les professionnels de la Maison médicale

M. Bernard REGARD explique que la commission « Activités de neige » consacrée au nordique a fait le point sur la saison en cours. Les prévisions concernant le chiffre d'affaires sont respectées malgré l'enneigement difficile.

A propos des actions inscrites au Contrat de station, la commission a insisté sur la nécessité de faire a minima autant de qualité tout en maîtrisant les coûts. Par ailleurs, lorsque les services ne sont pas rendus par le privé sur certaines portes d'entrée du domaine nordique, la commission ne voit pas d'un mauvais œil qu'ils soient rendus par la collectivité (par l'intermédiaire de la SOGESTAR), ce qui pourrait améliorer la rentabilité de l'activité. M. Bernard REGARD note que si ce principe est appliqué, alors il s'agit d'une véritable révolution culturelle.

La commission « Activités de neige » consacrée à l'alpin se réunira le 16 février 2015. Le Cabinet CNA fera un premier rendu de son travail sur le massif des Tuffes et la liaison avec la Dôle.

M. François GODIN constate que le volet transfrontalier n'apparaît pas dans les actions de l'axe 1.

M. Anthony RENO explique que la coopération transfrontalière apparaît dans les principes de développement qui influencent le programme d'actions de manière transversale.

**Axe 1 : Consolider l'attractivité et la notoriété de la Station**

Mesures	Actions						
Améliorer les accès à la Station et les déplacements internes	Renforcer les liaisons externes à la Station	Stimuler le développement d'une offre de transport alternatif à l'année	Mettre en place un réseau de déplacements doux	Prolonger la ligne de chemin de fer NSTCM jusqu'au centre des Rousses	Conduire une réflexion d'ensemble à propos du stationnement	Améliorer la signalisation de la Station des Rousses sur les grands axes de circulation	
Impulser et consolider l'offre d'hébergement	Développer une offre d'hôtellerie de plein-air originale	Faciliter l'implantation d'une offre hôtelière de qualité	Accompagner les porteurs de projets d'hébergements touristiques	Encourager et accompagner la professionnalisation des socioprofessionnels	Accompagner la mutation des centres et villages de vacances		
Dynamiser la qualité des services existants	Inciter les meublés et gîtes ruraux à être classés et labellisés	Soutenir porteurs de projets hôteliers et d'hébergements collectifs dans actions de communication / commercialisation	Uniformiser le fonctionnement des aires d'accueil des camping-cars	Conforter l'offre du "Chéquier Rusé"	Renforcer l'offre médicale par l'élaboration d'un projet de santé		
Promouvoir l'offre touristique	Poursuivre les travaux de l'observatoire du tourisme	Mutualiser les bases de données clientèles des acteurs touristiques du territoire	Etendre la réflexion sur l'utilisation des dispositifs numériques à un plus large panel d'activités	Perfectionner les outils de diffusion de l'information auprès du public			

**Axe 2 : Poursuivre le développement d'une offre d'activités diversifiée**

Mesures	Actions						
Conforter la filière du tourisme hivernal	Poursuivre l'amélioration de la signalétique nordique	Optimiser le fonctionnement des espaces nordiques	Consolider l'offre de la zone ludique des Marmousets	Développer l'utilisation des nouvelles technologies pour la pratique des activités	Mener une réflexion globale sur l'espace franco-suisse Les Tuffes - La Dôle	Améliorer les installations sur la porte des Jouvencelles	
Enrichir l'offre "4 saisons" structurante	Amorcer le démarrage de l'Espace des Mondes Polaires	Restructurer la zone ludique de l'Omnibus	Faciliter l'installation d'une offre balnéoludique				
Densifier les activités indépendantes des conditions météorologiques	Recenser les équipements et salles pouvant accueillir des activités "indoor"						
Consolider l'offre d'activités de pleine nature	Maintenir le niveau de qualité de l'offre de randonnées	Perfectionner l'offre sportive et ludique	Poursuivre l'aménagement des rives des lacs de Lamoura et des Rousses	Optimiser l'offre nautique			

Axe 3 : Renforcer et promouvoir la qualité du cadre de vie et le caractère authentique du territoire							
Mesures	Actions						
Conservier et valoriser les ressources naturelles, paysagères et patrimoniales	Accompagner la valorisation des musées du territoire	Mener une politique de dégagements paysagers et de mise en valeur du patrimoine architectural	Encourager et développer les "circuits-courts" et le potentiel artisanal	Réfléchir à la spécificité de chacun des 4 villages pour inciter à les découvrir tous			
Développer et faire connaître les démarches qualité	Pérenniser le label "Flocon Vert"	Obtenir la labellisation "Tourisme & Handicap" de certains équipements					
Mener une politique événementielle en adéquation avec les objectifs du contrat	Mettre en place une fête "patronale"	Créer ou accueillir un événement majeur	Soutenir les associations porteuses de projets et impulser des travaux communs				
Participer à l'élaboration d'une politique d'urbanisme cohérente à l'échelle de la Station et plus globalement, du territoire du Haut-Jura	Mettre en cohérence les outils de planification locaux	Accompagner les citoyens dans leurs démarches liées à l'urbanisme	Poursuivre l'application de la réglementation en matière de publicité extérieure et d'enseignes				
<b>Les actions transversales, clés de la réussite</b>							
Examiner les possibilités d'impliquer davantage les socioprofessionnels dans le développement de la Station et le financement des investissements							
Proposer des produits packagés							
Pérenniser le poste d'animateur du Contrat de Station							

M. Nolwenn MARCHAND fait remarquer qu'il n'y a rien concernant le Noirmont. Il serait opportun d'inscrire au moins quelque chose à minima, notamment sur l'accueil en front de neige.

M. Nolwenn MARCHAND ajoute que le problème des activités nocturnes qui sont déficientes sur la station n'apparaît pas clairement et qu'il conviendrait de l'inscrire dans le programme d'actions.

M. Michel PUILLET souhaite que le fonctionnement des bornes camping-car soit simplifié et uniformisé à l'échelle de la station.

M. Nolwenn MARCHAND déclare que le programme d'actions tel qu'il est présenté a fière allure tant sur la forme que sur le fond.

M. Pierre-Albert VANDEL souhaite que les restrictions budgétaires forcent la station à se remettre en cause. Il ne faut pas en avoir peur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité le point d'étape du Contrat de station 2014-2020.

M. Anthony RENOU présente le calendrier à venir.

Dates	Réunions	Participants
28/01/2015	Conseil de communauté : point d'étape sur le programme d'actions 2014-2020	Membres du Conseil CCSR
16/02/2015	Finalisation du programme d'actions : Axe 2 : Poursuivre le développement d'une offre d'activités diversifiée (Conforter la filière du tourisme hivernal)	Commission ski alpin du SMDT
Février et mars 2015	Travail en interne : déclinaison des fiches-actions	Elus + techniciens : CCSR, SMDT, SOGESTAR
05/03/2015	Bureau de communauté : présentation du programme d'actions 2014-2020	Elus + techniciens CCSR
18/03/2015	Conseil de communauté : présentation du programme d'actions défini par les différents ateliers de travail pour pré-validation	Membres du Conseil CCSR
Fin mars 2015	COPIL : présentation et échanges avec les partenaires sur le programme d'actions 2014-2020	Elus + techniciens : Commissariat de massif, Région, Département, Communes, SMDT, SOGESTAR, CCSR, PNRHI, Préfet, Sous-préfet, DIRECCTE, CDT, CRT, DDT, DDCSPP
Avril - mai 2015	Travail en interne : affinement des fiches-actions du Contrat de Station 2014-2020	Elus + techniciens : CCSR, SMDT, SOGESTAR
13/05/2015	Conseil de communauté : présentation et validation du programme d'actions 2014-2020	Membres du Conseil CCSR

### **Délibération n° 2015/004: Développement de l'écomobilité touristique par l'autopartage**

M. le Président explique aux membres du conseil que le Parc naturel régional du Haut-Jura a engagé en 2011 un schéma stratégique des transports et des déplacements qui vise à offrir aux collectivités un cadre d'actions commun. C'est dans ce cadre que le PNR souhaite s'intéresser à la problématique des déplacements des touristes durant leur séjour, notamment en favorisant le développement des alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, autopartage, modes doux.

L'autopartage, qu'il ne faut pas confondre avec le covoiturage, consiste à partager un véhicule entre plusieurs abonnés à un service ou plusieurs particuliers.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura propose à la CCSR de participer à une étude sur l'autopartage qui est présentée en annexe de la note de synthèse et qui se décompose la manière suivante :

- analyse des expériences en cours (notamment dans les PNR du Pilat, du Vercors et des Bauges)
- définition de scénario pour le Haut-Jura
- réalisation d'enquêtes auprès des différents acteurs
- définition des modalités de mise en œuvre
- sensibilisation et promotion du service

Cette étude concernerait le territoire d'Arcade et celui de la Station des Rousses. La Communauté de communes Arcade a déjà donné son accord pour participer à l'étude. Le coût pour la CCSR s'élèverait à 2000 €. La question de la participation de la CCSR à cette étude sur l'autopartage est mise en débat.

M. Francis LESEUR déclare que ce n'est pas l'autopartage qui le gêne, mais l'étude, au moment où on parle de réduction des dépenses.

M. Nolwenn MARCHAND pense qu'il faut répondre à la question suivante : est-ce que ce travail va nous servir ?

M. Sandrine GRENIER répond que ce sujet rentre complètement dans les thématiques du Contrat de station.

Mme Evelyne GAY explique qu'il manque surtout un loueur de véhicules sur la station. Elle ajoute que l'étude devra bien faire la distinction entre les 2 territoires (Arcade et la Station des Rousses) qui n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes usages.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **REJETE**, avec 14 voix contre et 10 voix pour, la proposition d'engager la Communauté de communes dans l'étude sur l'autopartage proposée par le Parc naturel régional du Haut-Jura.

*Pour : Evelyne GAY, Sandrine GRENIER, Liliane REGAD, Robert BONNEFOY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Jean-Sébastien LACROIX, Marcel PROST, Nolwenn MARCHAND, Bernard REGARD, Bernard MAMET.*

*Contre : Cathy BON, Elisabeth BOUTERAON, Claire CRETIN, Delphine GALLOIS, Fabienne DEMOLY, Laurence LAPIERRE, Gilles BOURQUI, Bernard DEFFONTAINE, François GODIN, Francis LESEUR, Laurent MUOT, Michel PUILLET, Stéphane SOUFALIS, Pierre-Albert VANDEL.*

### **Délibération n° 2015/005 : Marché public pour l'exécution de dessertes touristiques par transports collectifs de voyageurs (transports SKIBUS et ESTIBUS) – lancement de la consultation**

M. le Président explique que les services de la CCSR ont préparé un dossier de consultation (DCE) pour renouveler le marché public relatif au service de transport SKIBUS et ESTIBUS. Le marché en cours arrive à son terme en juillet 2015.

M. le Président propose d'examiner et de valider le règlement de la consultation qui sera lancée fin janvier dans le cadre d'un appel d'offres européen.

Mme Claire CRETIN regrette qu'il n'y ait aucune exigence en matière environnementale concernant les véhicules alors que la Station des Rousses est labellisée Flocon Vert.

M. Nolwenn MARCHAND explique que la dimension environnementale est prise en compte dans les critères de jugement des offres.

M. Nolwenn MARCHAND souhaite que les candidats chiffrant, en option, le coût du passage des SKIBUS par le centre de vacances de Prémonval.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité :

- le lancement de la consultation pour le renouvellement du marché de service SKIBUS et ESTIBUS
- la durée du marché qui est portée à 72 mois (6 ans) à compter du 01/07/2015. Le marché pourra être par ailleurs reconduit pour une période de six à douze mois maximum à l'issue des 72 mois.

### **Délibération n° 2015/006 : Tarifs et calendrier des activités d'été - saison 2015**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que la Communauté de communes de la Station des Rousses a délégué, par convention de régie intéressée en date du 30 janvier 2014, la gestion du ski nordique et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses à la SOGESTAR.

La SOGESTAR a calculé l'évolution contractuelle des tarifs en appliquant la formule de révision prévue à l'article 20 de ladite convention de régie intéressée. L'application des indices de la formule de révision engendre une baisse de 0,57%.

Dans un courrier daté du 6 janvier 2015, la SOGESTAR a également transmis une hypothèse d'indexation des tarifs à 1%. Le projet de grille tarifaire des activités pour l'été 2015 est joint en annexe de la note de synthèse.

M. Jean-Sébastien LACROIX rappelle aux conseillers que la décision finale revient à la CCSR.

M. Bernard REGARD explique qu'il y a 3 solutions :

- application stricto sensu de la formule de révision : baisse des tarifs de 0,57%
- une hausse des tarifs de 1%
- un gel des tarifs : application des tarifs en vigueur en 2014.

N. MARCHAND pense qu'il n'est pas raisonnable d'appliquer la formule d'indexation uniquement quand elle nous convient.

M. Stéphane SOUFALIS déclare qu'en matière de communication, le statu quo sur les prix convient bien.

Mme Evelyne GAY est étonnée par les tarifs de l'activité « Baladavoile » qui augmenteraient de plus de 30%.

M. Laurent RICHARD répond que ce tarif sera vérifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des activités d'été pour la saison 2015. C'est donc la grille tarifaire 2014 qui s'appliquera.

Le projet de calendrier des activités d'été 2015 est distribué aux conseillers : il sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil de communauté.

### **Délibération n° 2015/007 : Frais généraux de la SAEM SOGESTAR affectés au compte de la régie intéressée pour la saison 2013/2014 – annule et remplace la délibération n°2014/112**

Une erreur s'est glissée dans le montant total des frais généraux de la SAEM SOGESTAR inscrit dans la délibération n°2014/112 prise le 10 décembre 2014.

Monsieur le Président propose d'annuler la délibération n°2014/112 et de la remplacer par une nouvelle délibération.

Monsieur le Président explique que le montant total des frais généraux de la SAEM SOGESTAR qui est à prendre en compte dans le cadre de la régie intéressée pour la saison 2013-2014 s'élève à 191 221,54 € TTC. Un acompte de 53 250 € ayant déjà été versé, le solde à payer s'élève à 137 971,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°2014/112 ;
- d'approuver le montant des frais généraux de la SAEM SOGESTAR qui est pris en compte dans le cadre de la régie intéressée pour la saison 2013-2014 et qui s'élève à 191 221,54 € TTC.

### **Délibération n° 2015/008 : Espace ludique nordique – convention entre la CCSR et l'Espace Nordique Jurassien**

M. le Président rappelle aux membres du conseil que l'Espace Nordique Jurassien pilote le projet de « création et amélioration des espaces ludiques nordiques ».

La CCSR a fait acte de candidature afin de renforcer l'attractivité du site ludique des Marmousets à Bois d'Amont par l'acquisition d'un carrousel et de divers éléments ludiques.

Mme Claire CRETIN explique que la convention soumise au vote du conseil organise le transfert de propriété du carrousel à la CCSR, ENJ ayant simplement fait l'acquisition de cet équipement pour le compte de la collectivité

M. Laurent MUOT déclare que le public de la zone ludique des Marmousets apprécie beaucoup le carroussel.

M. François GODIN précise qu'ENJ va maintenant s'attacher à élaborer un catalogue des espaces ludiques du massif jurassien. ENJ va également réaliser en février une enquête pour évaluer les attentes des touristes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer la convention qui précise la participation de la CCSR au projet « Espace ludiques nordiques » porté par l'ENJ.

### **Délibération n° 2015/009 : Aménagement de la porte d'entrée de la Combe du vert aux Rousses – acquisition d'un terrain**

M. le Président rappelle aux délégués communautaires que la CCSR a approuvé, par délibération en date du 11 juin 2014, le projet d'amélioration des capacités et des conditions d'accueil de la Porte nordique de la Combe du Vert aux Rousses.

C'est dans ce cadre que le Président a été autorisé à procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Louis TINGUELY. Un compromis de vente a ainsi été signé le 7 octobre 2014.

Il convient de préciser les conditions finales de cette acquisition, à savoir :

#### **Désignation**

- Une parcelle boisée d'une contenance de 2a située au Grand Crétêt et cadastrée A 111
- Une parcelle boisée d'une contenance de 42a 63ca située au Grand Crétêt à prendre sur une propriété plus grande cadastrée A 131
- Une parcelle boisée d'une contenance de 17a 64ca située au Grand Crétêt à prendre sur une propriété plus grande cadastrée A 132

Total des contenance : 62a 27ca. Le plan de division est joint en annexe de la note de synthèse.

**Prix : 5 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 31 135 €, auquel il faut ajouter les frais de l'acte d'environ 1 800 €. Total : 32 935 €.**

M. le Président explique que ce prix de 5 € le m<sup>2</sup> a été établi par analogie au prix des terrains acquis par la CCSR pour la réalisation de la porte d'entrée nordique de la Darbella.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des terrains désignés ci-dessus et appartenant à M. Louis TINGUELY dans le secteur de la Combe du vert au prix de 32 935 € ;
- de donner tous pouvoirs au Président à l'effet de signer l'acte notarié dans les prix, charges et conditions ci-dessus.

### **Délibération n° 2015/010 : Aménagement des rives du lac de Lamoura (phase 1) – Décompte définitif**

Monsieur le Président rappelle que le 17 juillet 2013, le Conseil de communauté a décidé de lancer l'opération « Aménagement des rives du lac de Lamoura », qui est menée en partenariat avec la

Commune de Lamoura et le Parc naturel régional du Haut-Jura. Cette opération est scindée en 3 phases :

- 2014 : réhabilitation du point d'accueil du lac de Lamoura (rénovation de la façade du bâtiment, réfection des sanitaires accessibles aux PMR).
- 2015 : réfection du platelage et amélioration des cheminements.
- 2016 : réaménagement de la plage.

Les travaux de la première phase ont été réalisés au cours du mois de juin et juillet 2014. Ils ont permis de réhabiliter le bâtiment d'accueil.

Un plan de financement prévisionnel, qui avait été adopté lors du Conseil de communauté du 11 juin 2014, prévoyait :

Total offres travaux	Commune de Lamoura	CCSR
16 245,60 € HT	8 122,80 € HT	8 122,80 € HT
100 %	50 %	50 %
<b>Charges supplémentaires :</b>	<i>Démolition : 1 964,24 €</i>	<i>MOE : 4 389 € + estim. 3 197 € = 7 586 €</i>
<b>Total toutes charges HT</b>	10 086,80 €	15 708,80 €
<b>Total toutes charges TTC</b>	<b>12 104,16 €</b>	<b>18 850,56 €</b>

Monsieur le Président propose de valider le décompte général définitif de cette première phase de travaux qui s'établit de la manière suivante :

Total offres travaux	Commune de Lamoura (fonds de concours)	CCSR
18 551,97 € HT	9 275,99 € HT	9 275,99 € HT
100 %	50 %	50 %
<b>Charges supplémentaires :</b>	<i>Démolition : 1 964,24 € (travaux en régie)</i>	<i>MOE = 6 171,20 €</i>
<b>Total toutes charges HT</b>	11 240,23 €	15 447,19 €
<b>Total toutes charges TTC</b>	<b>13 488,28 €</b>	<b>18 536,63 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le décompte général définitif présenté ci-dessus ;
- de dire que les crédits ont bien été inscrits au budget 2014 en section d'investissement – opération 64 ;
- de demander à la Commune de Lamoura de verser à la CCSR un fonds de concours d'un montant de 9 275,99 € HT.

### **Délibération n° 2015/011 : Signalétique d'Intérêt Local - ouverture de crédits sur le budget principal 2015**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'opération de signalétique d'intérêt local sur le territoire communautaire, une convention de mandat a été signée entre la Communauté de communes, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Chèvrerie du Mont Fier (Prémanon). Celle-ci prévoyait l'achat de panneaux directionnels par le Parc naturel pour le compte de la Chèvrerie du Mont Fier et de la Communauté de communes.

En 2014, la Chèvrerie du Mont Fier a versé à la Communauté de communes la somme de 928,03€ (titre n°87).

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a ensuite émis un titre du même montant à l'encontre de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité d'inscrire 928,03€ sur l'article 458168 de la section d'investissement du budget primitif 2015 afin de régler le titre émis par le PNR.

### **Délibération n° 2015/012 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 6 mai 2014 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- ✓ Contrat pour le marché de travaux – lot 6 (métallerie) de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : EURL DUCROT                      prix TTC : 210 007,64 €

M. Bernard REGARD aimerait savoir si le montant de ce lot qui a été attribué après avoir été reconsulté est proche de l'estimation du maître d'œuvre.

M. Laurent RICHARD répond que le montant du marché est au final un peu supérieur à l'estimation initiale, mais la nouvelle consultation a permis de s'en rapprocher très fortement.

### **Délibération n° 2015/013 : Audit de fonctionnement de la SAEM SOGESTAR**

M. le Président met en débat la demande de M. Francis LESEUR qui souhaite que la CCSR réalise un audit sur le fonctionnement de la SAEM SOGESTAR.

Mmes Claire CRETIN et Elisabeth BOUTERAON s'étonnent que cette demande n'ait pas été adressée directement et en premier lieu à la SOGESTAR.

M. Pierre-Albert VANDEL regrette également qu'il n'y ait pas eu de débat au niveau des administrateurs de la SOGESTAR.

M. Bernard REGARD aimerait déjà savoir si cette demande d'audit est juridiquement recevable.

M. Marcel PROST répond que la CCSR est actionnaire majoritaire de la SAEM, elle a donc toute latitude pour demander et financer un audit. Les actionnaires se réunissent en dehors des administrateurs.

M. Laurent MUOT pense que cette demande doit être plutôt analysée comme une démarche positive et non polémique.

Mme Elisabeth BOUTERAON se déclare choquée par la façon de faire.

M. Francis LESEUR répond qu'il a pensé que ce serait mieux de l'annoncer à l'actionnaire principal, en l'occurrence la CCSR.

M. Stéphane SOUFALIS explique que ce qui est important, c'est de savoir si c'est utile de faire un audit. Il ne faut pas que les problèmes de forme éludent les problèmes de fond.

M. Marcel PROST déclare que tout le monde souhaite améliorer la gestion.

M. Bernard REGARD répond que demander un audit, c'est considérer que la gestion n'est pas bonne. L'audit le dira.

M. Marcel PROST constate que les différentes commissions ont surtout insisté sur la nécessité d'améliorer le résultat des activités.

M. Bernard REGARD répond que le débat dans les commissions ne portait effectivement pas sur la gestion de la SOGESTAR, mais sur les retours possibles de la part des socioprofessionnels qui profitent des investissements réalisés par la collectivité.

Mme Evelyne GAY pense que si la même question avait été posée à la SOGESTAR, cela aurait été mieux perçu qu'ici. Par ailleurs, il faudrait savoir combien coûtera cet audit.

M. Stéphane SOUFALIS confirme qu'il s'agit bien d'un audit de fonctionnement plutôt que financier qui doit être force de propositions afin de pouvoir sortir quelque chose de positif et constructif.

M. Nolwenn MARCHAND déclare qu'un audit est utile parce qu'il permet de faire des comparaisons et de se positionner par rapport à d'autres territoires.

M. François GODIN note que la CCSR verse, entre la convention d'objectifs et le déficit de la régie intéressée, près d'un million d'euros à la SOGESTAR. Avec la baisse des dotations, il va être nécessaire de faire des choix. Si on doit donner 150 000 € de moins à la SOGESTAR, l'audit sera utile pour trouver des solutions.

M. Stéphane SOUFALIS pense que le lien de confiance entre la collectivité et la SAEM n'existe pas : l'audit permettrait certainement de le restaurer.

Mme Sandrine GRENIER explique que cet audit sera vu de l'extérieur comme un désaveu.

M. Bernard MAMET déclare que l'audit peut effectivement être analysé comme un signe de défiance. C'est une lecture possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, avec 13 voix pour, 5 abstentions et 6 voix contre, **ACCEPTE** que la Communauté de communes commande un audit sur le fonctionnement de la SOGESTAR. Le cahier des charges sera établi par une commission ad hoc constituée de l'ensemble des délégués communautaires

M. Jean-Sébastien LACROIX met en garde les conseillers sur la communication qui sera faite autour de cet audit.

*Pour : Cathy BON, Fabienne DEMOLY, Evelyne GAY, Laurence LAPIERRE, Liliane REGAD, Bernard DEFFONTAINE, François GODIN, Francis LESEUR, Nolwenn MARCHAND, Laurent MUOT, Michel PUILLET, Marcel PROST, Stéphane SOUFALIS.*

*Contre : Sandrine GRENIER, Robert BONNEFOY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Jean-Sébastien LACROIX, Bernard REGARD, Pierre-Albert VANDEL.*

*Abstentions : Elisabeth BOUTERAON, Claire CRETIN, Delphine GALLOIS, Gilles BOURQUI, Bernard MAMET.*

### **Questions diverses**

✓ **Avenir du SIVVL** : M. le Président fait un point sur ce dossier suite au courrier adressé à la CCSR par la Présidente de la Région Franche-Comté.

- ✓ **Salle hors sac de Bois d'Amont** : la Commune de Bois d'Amont est actuellement en train de rénover sa salle polyvalente. Ce bâtiment, situé au départ des pistes de ski de fond et de raquettes du secteur de l'Orbe, comprend une salle hors sac qui est mise à disposition de la CCSR pendant la période hivernale. Monsieur le Maire de Bois d'Amont a transmis à la CCSR un tableau du coût estimatif des travaux de rénovation de la salle hors sac.

Mme Evelyne GAY précise que ce tableau indique le montant qui serait directement supporté par la CCSR pour réhabiliter la salle hors sac. En ce qui concerne la gestion, le dispositif en place serait maintenu : la CCSR gère la salle hors sac pendant la saison hivernale, la salle retourne ensuite à la Commune pendant l'été.

M. le Président propose de remettre l'examen de ce dossier à la prochaine séance du Conseil de communauté (18 mars 2015). Il est en effet indispensable d'élaborer un plan de financement et une convention de gestion, en prenant exemple sur la salle hors sac de Lamoura qui jouxte l'office de tourisme, pour pouvoir prendre position.

M. Bernard REGARD indique par ailleurs que la salle hors sac de Bois d'Amont ne figure pas dans la convention de délégation de service public : il conviendra donc de faire un avenant pour l'intégrer.

M. Jean-Sébastien LACROIX déclare que l'espace artisanal installé dans une partie de l'Office de tourisme de Bois d'Amont n'existe plus. Les locaux sont donc disponibles pour accueillir une nouvelle activité qui pourrait générer un loyer.

✓ **Délibération n° 2015/014 : Attribution de subventions sur l'exercice 2015**

Monsieur le Président informe les membres du conseil que deux demandes de subvention sont parvenues à la Communauté de communes pour l'exercice 2015, à savoir :

- le ski club de Prémanon pour l'achat de dossards réutilisables ;
- l'amicale des sapeurs-pompiers de Lamoura pour l'organisation de la Juratrekk 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € au Ski club de Prémanon pour l'organisation de la *Traversée du Massacre* ;
- de reporter l'examen de la demande de l'amicale des sapeurs-pompiers de Lamoura à la prochaine séance du Conseil de communauté.

- ✓ M. Laurent RICHARD donne une information sur **la réforme de la taxe de séjour** qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et qui va entraîner une révision des tarifs. Les membres du Bureau communautaire ont souhaité prendre le temps de la réflexion et ne pas se précipiter dans l'adoption de nouveaux tarifs, même si la loi qui a été adoptée le 29 décembre 2014 s'applique depuis le ... 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- ✓ M. François GODIN informe l'assemblée que la commission des finances se réunira le 9 février 2015 pour préparer le budget 2015.
- ✓ M. Nolwenn MARCHAND émet le souhait d'intégrer la Commission communautaire « Activités de neige ».  
La demande est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h30.

Fait aux Rousses, le 2 février 2015



Le Président,

Bernard MAMET

Le Secrétaire,

Bernard DEFFONTAINES

